



SCHÉMA

DÉPARTEMENTAL

DES SERVICES

AUX FAMILLES

DE LA SOMME

2021-2024



Sommaire

Une collaboration active, au service des familles samariennes.....	4
Le diagnostic	18
1. La Somme en un coup d’œil.....	18
1.1. Une évolution des naissances à la baisse	18
1.2. Un territoire plus exposé à la fragilité sociale.....	20
1.3. Une diversité de territoires.....	22
2. Les services aux familles samariennes, en 2021	24
2.1. En matière d’accueil du jeune enfant.....	24
2.2. En matière de soutien à la parentalité	26
2.3. En matière d’animation de la vie sociale	29
2.4. En matière de politique jeunesse	31
Objectifs et actions	34
1. Objectif n°1. Développer l’offre de services aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire.....	34
1.1. Accorder une attention particulière aux territoires ruraux.....	34
1.2. Développer de manière coordonnée les services aux familles sur les territoires priorités.....	35
1.3. Travailler en proximité avec les élus des communes et intercommunalités pour les encourager à développer de nouveaux services aux familles	35
1.4. Prendre la mesure des conséquences de court et moyen terme de la crise sanitaire, et y apporter des réponses coordonnées	36
2. Objectif n°2. Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication	36
2.1. Professionnaliser et valoriser l’offre d’accueil individuel.....	36
2.2. Renforcer la formation des professionnels et des bénévoles, et l’analyse de pratiques	37
2.3. Développer les partenariats avec l’Ecole	38
2.4. Favoriser l’interconnaissance entre les acteurs, à l’échelle infra-départementale et départementale	38
2.5. Elargir les publics des actions de soutien à la parentalité	39
2.6. Améliorer la communication en direction des familles	39
3. Objectif n°3. Renforcer l’accompagnement des familles à besoins particuliers	39
3.1. Renforcer l’accompagnement des publics en insertion.....	40
3.2. Mieux accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents.....	40
3.3. Soutenir les parents d’adolescents dans leur parentalité	41

3.4. Être plus présent dans l'accompagnement des parents en cours de séparation	41
3.5. Davantage communiquer sur les offres existantes auprès des professionnels « prescripteurs ».....	41
3.6. Mieux se connaître entre partenaires jeunesse pour aller vers une offre jeunesse mieux coordonnée....	42
4. Le tableau synthétique des objectifs et actions.....	43
La gouvernance du Schéma	50
L'évaluation du Schéma	53
La communication	54
Lexique.....	55

Une collaboration active, au service des familles samariennes

Les services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité se développent depuis de nombreuses années dans la Somme, sous l'impulsion conjointe des acteurs sur les territoires, des communes et intercommunalités, et des acteurs institutionnels. Aujourd'hui, la Somme affiche une capacité théorique d'accueil du jeune enfant (assistants maternels et crèches) supérieure à la moyenne nationale. Les actions de soutien à la parentalité (comme les groupes de parole de parents, les actions parents-enfants, les conférences) se sont largement multipliées.

Comment ce Schéma a-t-il été élaboré ?

Il est le résultat d'une concertation large des acteurs et familles du territoire. Les partenaires se sont fortement mobilisés malgré le contexte de la crise sanitaire. De nouveaux formats de concertation ont été rapidement développés pour permettre une expression de tous les acteurs locaux, et pour qu'émerge une réflexion partagée.

4 130 familles se sont exprimées dans le cadre d'une enquête en ligne au printemps 2020.

1 966 jeunes ont également répondu à une enquête en ligne.

145 acteurs des territoires (élus et professionnels) se sont réunis lors de 18 ateliers de travail organisés en octobre 2020.

Le premier Schéma départemental des services aux familles (2016-2020) a renforcé la coordination entre les partenaires agissant au service des familles samariennes, parmi lesquels l'Etat, le Conseil départemental de la Somme, la Caisse d'allocations familiales de la Somme, la caisse de Mutualité sociale agricole de Picardie, l'Education nationale, Pole emploi, l'Association des Maires de la Somme, le Tribunal de Grande Instance d'Amiens, et la Fédération des centres sociaux. Quelques exemples emblématiques de cette collaboration active : la labellisation de crèches à vocation d'insertion professionnelle (pour réserver des places en crèches à des familles, souvent monoparentales, en situation de recherche d'emploi) et l'expérimentation unique en France d'un réseau d'assistants maternel labellisés Avip ; la création d'un pôle ressources handicap à destination des établissements d'accueil du jeune enfant ; ou encore la création de huit réseaux parentalité sur le territoire.

Partageant le constat des résultats positifs du précédent Schéma mais aussi du chemin important restant à parcourir, les partenaires ont souhaité renouveler leur engagement commun, pour les 4 prochaines années. Ils lui donnent davantage d'ambition et de portée :

En élargissant le cercle des partenaires signataires du Schéma. Aux côtés des partenaires signataires du précédent Schéma s'ajoutent les partenaires Pôle emploi, UDAF, UDCCAS et Fédération

des centres sociaux¹. Ces partenaires ont été actifs dans la mise en œuvre opérationnelle du précédent Schéma. Ils s'engagent officiellement comme signataires du nouveau Schéma.

En ajoutant de nouvelles thématiques au périmètre couvert par le Schéma. Les services aux familles sont désormais entendus comme un ensemble plus large, incluant, aux côtés de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale et la jeunesse. Ce nouveau Schéma départemental des services aux familles a ainsi pour nouvel objectif de développer l'animation de la vie sociale sur les territoires, dans la continuité du précédent Schéma départemental d'animation de la vie sociale (2017-2020). Son ambition est également de contribuer à une meilleure interconnaissance des partenaires quant à leur offre en direction des jeunes, pour faire émerger progressivement de nouveaux champs de collaboration sur les politiques jeunesse.

En centrant le nouveau Schéma sur l'enjeu de réduction des inégalités sociales et territoriales. Le diagnostic établi préalablement à l'écriture de ce nouveau Schéma a fait état des progrès des services aux familles, mais aussi des fortes inégalités territoriales : il existe encore d'importantes « zones blanches » sur le territoire samarien en matière d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité, d'offre en direction des jeunes, et d'animation de la vie sociale. L'enjeu d'aider et d'accompagner les familles les plus vulnérables est également majeur aujourd'hui, dans un département marqué par la fragilité sociale d'une partie importante de sa population, et dans un contexte de crise sanitaire qui ne fait et ne fera qu'aggraver ce constat.

En écho à la concertation large menée en 2020, qui a associé l'ensemble des acteurs samariens, les familles et les jeunes, le Schéma départemental des services aux familles 2021-2024 de la Somme est guidé par quatre principes directeurs.

Une coordination active des partenaires

Les partenaires signataires souhaitent conjuguer leurs actions pour intervenir en complémentarité et en synergie, au service des familles samariennes.

Un effort concerté pour les familles les plus vulnérables

Les partenaires affirment l'objectif partagé de développer des services de qualité aux familles, en ciblant particulièrement les familles les plus vulnérables. Le Schéma départemental des services aux familles s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale et locale de lutte contre la pauvreté et du rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant.

Un Schéma au service des territoires

La Somme est un territoire contrasté, marqué par la ruralité. Réduire les inégalités territoriales est un enjeu fort de ce Schéma. Aux côtés de l'Association des maires de la Somme et de toutes les communes et intercommunalités samariennes, les partenaires expriment la volonté forte de s'adapter aux spécificités

¹ A noter : la Fédération des centres sociaux était signataire du précédent Schéma départemental d'animation de la vie sociale, mais n'avait pas été signataire du Schéma départemental des services aux familles en tant que tel.

des territoires et à leurs projets. La collaboration active avec les élus et techniciens des communes et des communautés de communes est un principe central dans la gouvernance et la mise en œuvre de ce nouveau Schéma.

Un Schéma de projets

Ce Schéma a vocation à définir les grandes lignes directrices du partenariat de ces 4 prochaines années. Ce sera un partenariat de projets et d'actions concrètes. Ce sera un Schéma agile, qui s'adaptera aux enjeux émergents et aux opportunités à venir, en prise avec les territoires et leurs besoins.

A Amiens, le 13 juillet 2021

Entre les signataires,



**L'Etat, représenté par la Préfète de
la Somme,
Muriel NGUYEN,
ci-après dénommé l'Etat**

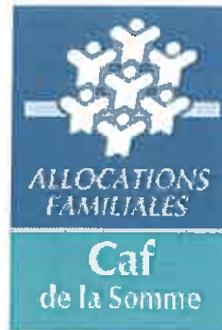
Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Nguyen", with a horizontal line underneath the name.



<p>Le Conseil départemental, représenté par son Président, Stéphane HAUSSOULIER, ci-après dénommé le Département de la Somme</p>	<p>Signature :</p> 
---	--

REÇU LE
- 2 AOUT 2021
C.A.F.S.



La Caf de la Somme, représentée par le Président de son Conseil d'administration et le Directeur, Thierry MARCOTTE-EVEN, ci-après dénommée la Caf de la Somme

Signature :



<p>L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Somme, représentée par sa Présidente Bénédicte THIEBAUT, ci-après dénommée l'AMF80</p>	<p>Signature :</p> 
--	--



<p>La caisse de Mutualité sociale agricole de Picardie, représentée par le Président de son Conseil d'administration, et sa Directrice générale, Katie HAUTOT, ci-après dénommé la MSA de Picardie</p>	<p>Signature :</p>  <p>Le Directeur Adjoint Pierre ORVEILLON</p>
---	--



**La Cour d'appel d'Amiens, représentée
par :**

**Madame la Première Présidente,
Catherine Farinelli**

et

**Madame la Procureure générale,
Brigitte Lamy**

ci-après dénommée la justice



**L'Éducation nationale, représentée
par
Monsieur le Directeur Académique
des services de l'éducation
nationale de la Somme, Monsieur
Gilles Neuviale**

**ci-après dénommée
l'Éducation Nationale**

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by the initials 'GN' and a long horizontal stroke.



<p>L'Union départementale des Associations Familiales de la Somme, représentée par son Président, Sébastien BIL et sa Directrice Marion HENRY, ci-après dénommée l'UDAF de la Somme</p>	<p>Signature :</p> 
--	---

REÇU LE
23 JUL. 2021
C.A.F.S.



<p>L'Union départementale des centres communaux d'action sociale, représentée par sa Présidente, Mathilde ROY, ci-après dénommée l'UDCCAS</p>	<p>Signature :</p> 
--	---



Fédération
des Centres Sociaux
et Socio-Culturels
des Pays Picards



La Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels des Pays Picards, représentée par son Co-président, Xavier DESJONQUERES, ci-après dénommée la FCSPP.

Signature :

Fédération des Centres Sociaux
Des Pays Picards
2 Boulevard Gambetta
02100 SAINT QUENTIN
03.60.52.38.14
Xavier Desjonquieres
Xavier Desjonquieres co-président



<p>Pôle emploi, représenté par son Directeur Territorial Alsne, Somme, benoit. PETIT, ci-après dénommé Pole emploi</p>	<p>Signature :</p> <p>DIRECTION TERRITORIALE SOMME Pôle emploi 607 rue St Fusien CS 79445 80094 Amiens Cedex 3</p>
---	---

Le diagnostic

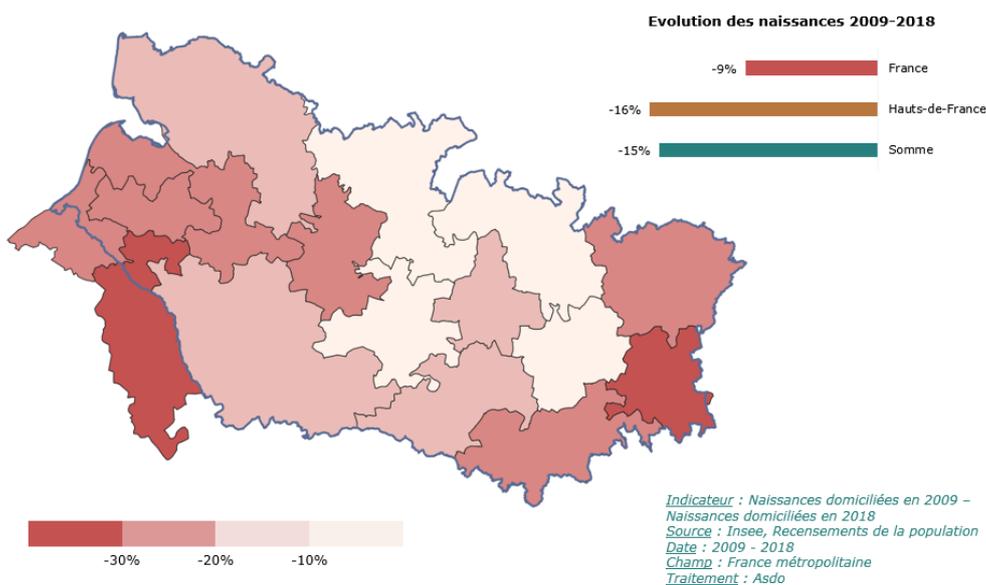
1. La Somme en un coup d'œil

Comptabilisant 572 443 habitants, le département ne connaît aucune évolution significative du volume de sa population entre 2012 et 2017, alors qu'on observe une faible augmentation de 0,1% sur la même période pour la région Hauts-de-France (Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2020).

La densité de population sur le territoire est par ailleurs relativement faible par rapport au territoire national (92,8 vs 118,5 hab/km²).

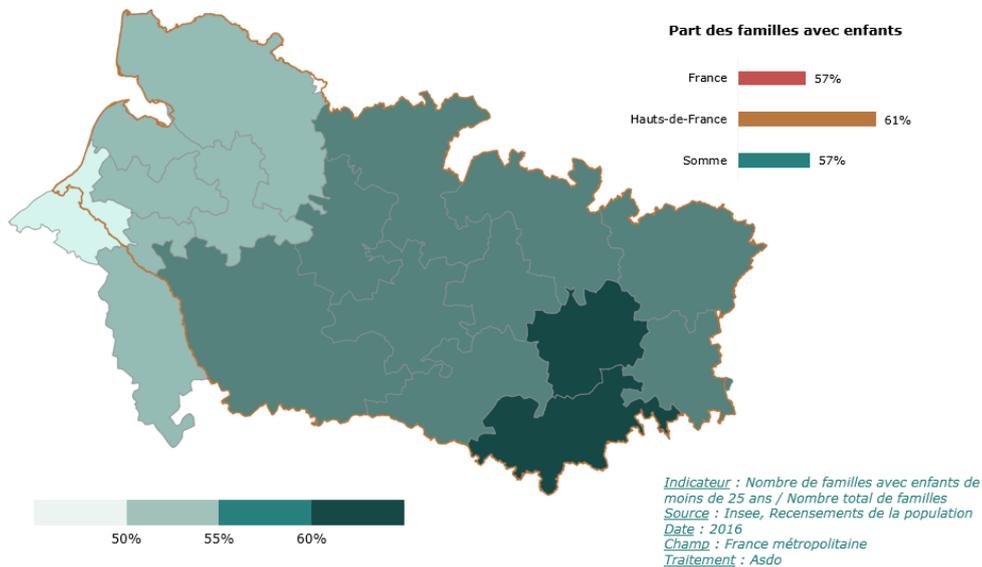
1.1. Une évolution des naissances à la baisse

La baisse des naissances observée au sein du département s'inscrit dans un contexte plus général de baisse du taux de natalité en Hauts-de-France. Ce dernier diminue sensiblement depuis 2014, la région n'enregistrant plus que 67 000 enfants en 2019¹. Ainsi le taux de natalité de la région ne s'élève plus qu'à 11,3 naissances pour 1 000 habitants en 2019, soit 2 points de moins qu'en 2014, se rapprochant du niveau de France métropolitaine (11,0 ‰).



¹ Insee Flash Hauts-de-France, n°100, paru le 02/07/2020

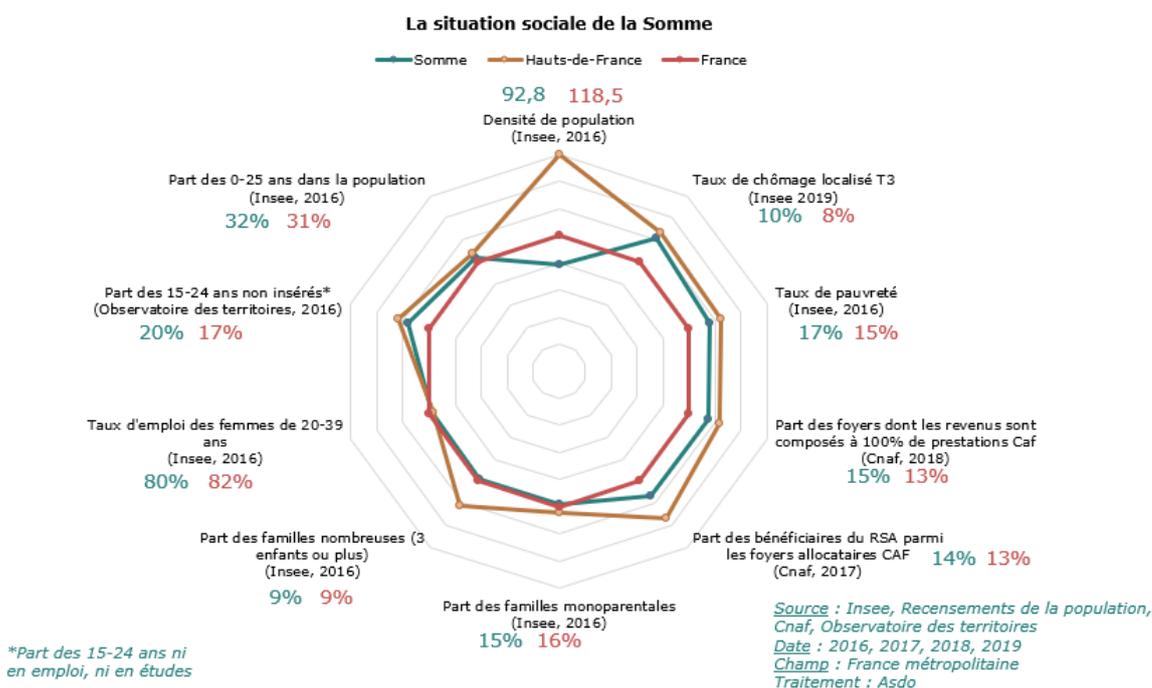
La part des familles avec enfants s'élève ainsi à 57% au sein du département, rejoignant le taux observé sur le territoire national et restant en-dessous de la part mesurée au niveau de la région (61% de familles avec enfants).



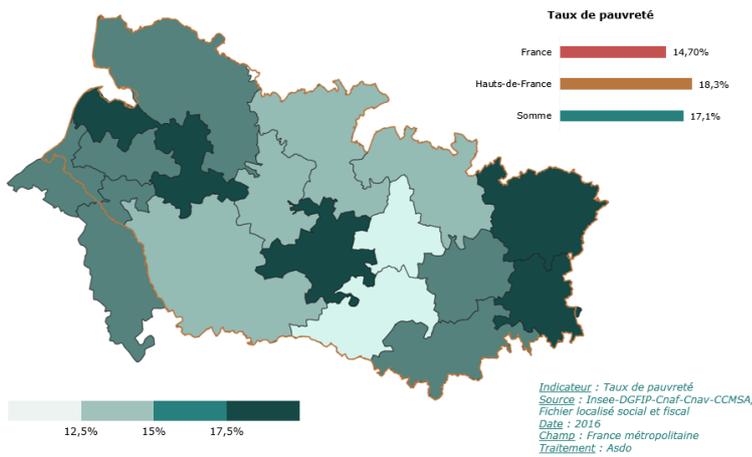
1.2. Un territoire plus exposé à la fragilité sociale

Le département de la Somme se caractérise par des indicateurs de fragilité généralement supérieurs à la moyenne nationale, mais inférieurs à la moyenne régionale. L'écart constaté le plus important concerne la part des 15-24 non insérés, présents à 20% dans la Somme contre 17% sur le territoire national.

Par ailleurs le taux d'emploi des femmes de 20-39 ans y est légèrement plus faible qu'en France (80% vs 82%).

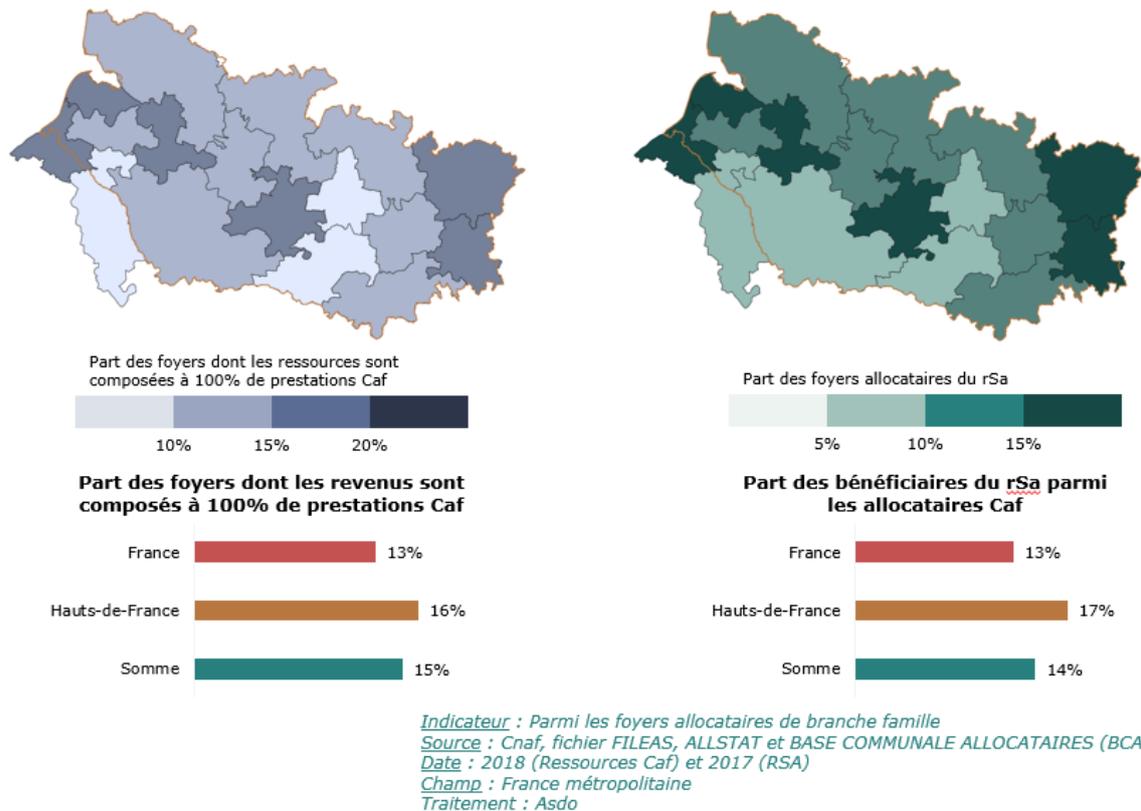


Ces indicateurs révèlent des disparités territoriales, puisque qu'on observe davantage de fragilité à l'est, à l'ouest ainsi que dans les zones urbaines d'Amiens et d'Abbeville.



Le taux de pauvreté de la Somme est de 17,1 % en 2016, soit un niveau supérieur à celui de la France métropolitaine. Il reste toutefois plus faible que la moyenne régionale. Au sein du département, la pauvreté se concentre dans les grands pôles urbains que sont Amiens et Abbeville, mais aussi dans les territoires peu denses de l'est et de l'ouest (Haute-Somme et Vimeu).

De même, la part des foyers dont les ressources sont composées à 100% de prestations CAF ainsi que la part des foyers allocataires du RSA est plus élevée que sur le territoire national et se concentre globalement dans les mêmes zones géographiques.



1.3. Une diversité de territoires

Afin d'avoir une vision synthétique des enjeux du territoire samarien, un travail statistique en deux étapes a été réalisé, sur la base d'une quinzaine d'indicateurs socio-démographiques :

1. La réalisation d'une Analyse en Composantes Principales (ACP), qui permet de synthétiser de nombreuses données quantitatives. Cette technique donne à voir les grandes tendances, sans se noyer dans une multitude d'indicateurs.
2. La réalisation d'une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH), sur la base des résultats de l'ACP, et qui permet de regrouper les territoires présentant des caractéristiques similaires.

Les variables retenues pour le traitement statistique :

Données relatives à la population générale

- Effectifs de population totale
- Répartition de la population par EPCI
- Densité de population
- Taux de croissance de la population entre 2011 et 2016

Données relatives à la fragilité économique des populations

- Taux de chômage
- Taux de pauvreté
- Taux d'activité des femmes de 20 à 39 ans
- Part de NEETS (jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation)
- Part de jeunes peu diplômés

Données relatives à la composition des familles

- Effectifs des 0-17 ans
- Répartition des 0-17 par EPCI
- Effectifs des 0-5 ans
- Effectifs des 6-11 ans
- Effectifs des 12-17 ans
- Part des familles avec enfants
- Part des familles monoparentales
- Part des familles nombreuses
- Part des foyers allocataires du RSA
- Part des foyers dont les ressources sont composées à 100% de prestations Caf

Ces opérations statistiques aboutissent à la construction d'une typologie en 4 catégories des territoires qui composent le département, donnant à voir une diversité de situations. Le pôle urbain représenté par Amiens Métropole, caractérisé par une forte présence de familles avec enfants et une fragilité économique et sociale significative, est entouré de territoires ruraux peu denses et plutôt favorisés, relativement aux situations observées sur le reste du département. A l'est et à l'ouest, deux catégories de territoires ruraux en situation de fragilité marquée : territoires ruraux paupérisés à l'est, territoires marqués par une déprise démographique et des populations fragiles à l'ouest.

Typologie des territoires de la Somme



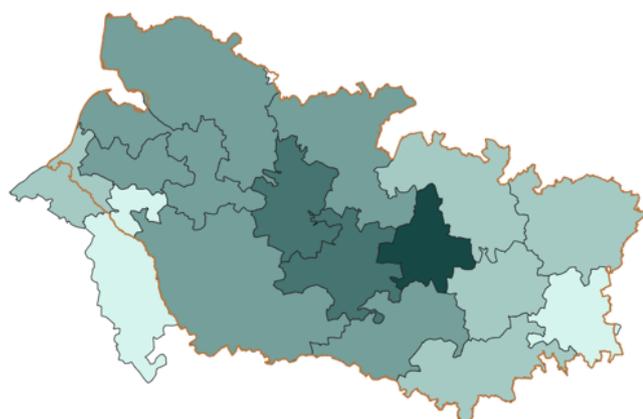
Territoires	Typologie
<p>Amiens Métropole</p>	<p>Territoire urbain à forte densité. De nombreuses familles avec enfants. Se caractérise par des indicateurs de fragilité économique et sociale.</p>
<p>CA de la Baie de Somme CC des Villes Sœurs CC du Vimeu CC Ponthieu-Marquenterre</p>	<p>Territoires plutôt denses, mais en décroissance démographique. Relative fragilité sociale. Se caractérise par une plus faible proportion de familles et de jeunes.</p>
<p>CC Avre Luce Noye CC du Pays du Coquelicot CC du Territoire Nord Picardie CC du Val de Somme CC Aumale - Blangy CC Nièvre et Somme CC Somme Sud-Ouest</p>	<p>Territoires ruraux à faible densité. Une population plus favorisée et une part importante de familles.</p>
<p>CC de l'Est de la Somme CC de la Haute-Somme CC du Grand Roye CC Terre de Picardie</p>	<p>Territoire ruraux, avec une présence de familles plus marquée. De sérieuses problématiques de pauvreté et des populations très fragilisées.</p>

2. Les services aux familles samariennes, en 2021

2.1. En matière d'accueil du jeune enfant

Le taux moyen de couverture d'accueil du jeune enfant du département est supérieur à celui mesuré au niveau national (63% en 2017 dans la Somme, 58% au niveau national).

Cependant, des disparités territoriales importantes subsistent entre le centre et le sud du territoire, très bien couverts (CC Nièvre et Somme et Amiens Métropole notamment), et d'autres EPCI à l'est ou à l'ouest beaucoup moins bien couverts, avec des manques importants ou des disparités fortes entre les communes (CC Est de la Somme, CC Haute Somme notamment).



Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Modes d'accueil « formels » : assistantes maternelles employées directement par des particuliers, salarié(e)s à domicile, accueil en EAJE, école maternelle.

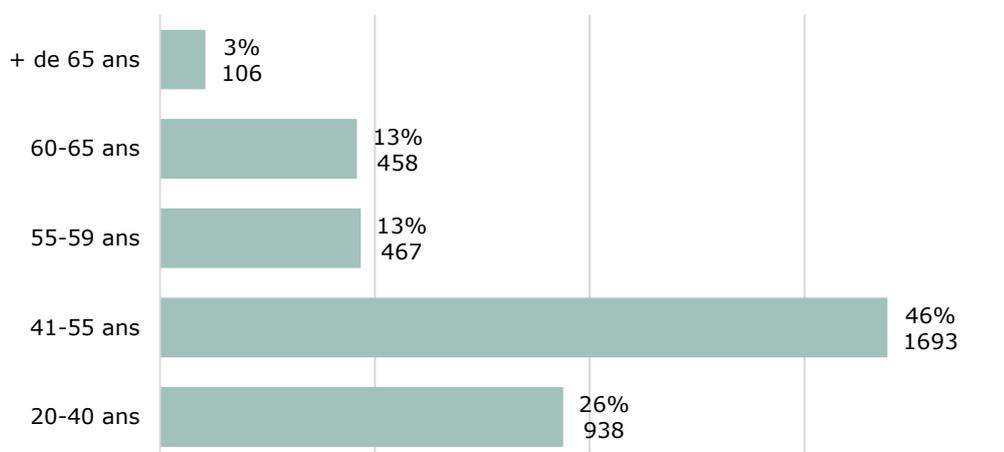


Source : Caf de la Somme
Date : 2018
Champ : Somme
Traitement : Asdo

Ces disparités s'expliquent en partie par **les dynamiques locales** qui peuvent varier d'une localité à une autre. La forte implication d'un correspondant ou d'un acteur particulièrement structurant peut créer une réelle différence dans la structuration d'une offre. Par ailleurs, la répartition des compétences est un autre facteur de différenciation entre les territoires : le fait que la communauté de communes prenne la compétence peut avoir un impact important sur le choix de la ville d'implantation des structures ou le rayonnement des RAM (Relais Assistants Maternels).

Par ailleurs, **l'examen de la pyramide des âges des assistants maternels (cf. graphique ci-dessous) révèle un point de vigilance quant au renouvellement générationnel de la profession.** Alors que 46% d'entre eux ont aujourd'hui entre 41 et 55 ans, et 29% ont 55 ans ou plus, rien n'indique que la population des assistants maternels sera renouvelée quand ces derniers seront en âge de partir à la retraite.

Répartition par tranche d'âge des assistants maternels

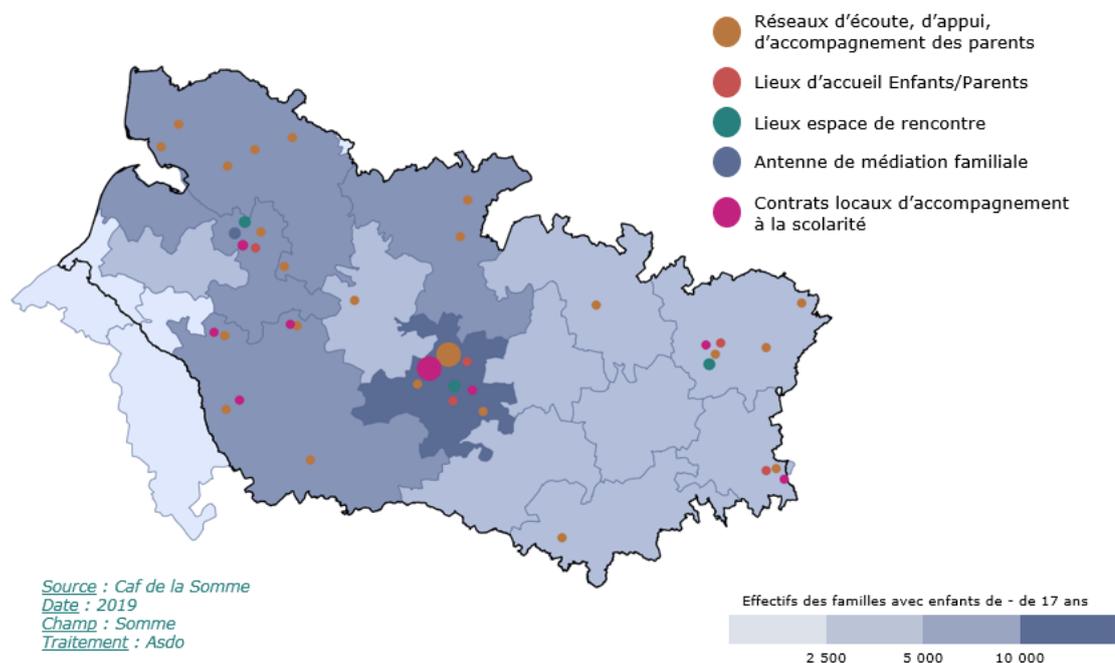


Le bilan du précédent Schéma

Les points forts	Les limites
<ul style="list-style-type: none"> • Une très bonne dynamique sur la création de nouveaux EAJE. Un taux de couverture départemental qui a augmenté (de 55,8% en 2013 à 63,2% en 2017). • Un effort réalisé sur l'élargissement des compétences des RAM. 7 RAM avec une compétence enrichie de « guichet unique ». • Un travail de professionnalisation des assistants maternels a été réalisé : renforcement des liens avec la PMI, mise en place de formations ponctuelles sur des sujets spécifiques et encouragement à la formation continue. Par conséquent, une diminution des retraits d'agrèments. • Un travail intéressant de l'Éducation Nationale pour former ATSEM et enseignants sur le développement du jeune enfant. • Le développement de liens Ecoles-EAJE (conférence commune en lien avec le CNFPT), et Ecoles-PMI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des disparités territoriales parfois importantes (entre EPCI, et entre communes). • Des difficultés à sensibiliser certains élus, notamment autour de la problématique du développement des micro-crèches PAJE versus crèches PSU. • Un nombre de MAM inférieur à celui d'autres départements, lié à une moindre émergence de projets, malgré un accompagnement soutenu de la PMI. • Des difficultés à faire vivre monenfant.fr (malgré les campagnes de communication et la situation de sous-emploi de certains assistants maternels, une difficulté à les convaincre d'actualiser leurs disponibilités).

2.2. En matière de soutien à la parentalité

Le bilan de l'offre en matière de soutien à la parentalité permet de dénombrer **64 actions REAAP en 2018, pour 2 628 familles touchées**, témoignant d'une augmentation enregistrée chaque année. En revanche, le **nombre de LAEP, actions CLAS, antennes de médiation familiale et d'espaces de rencontre demeure plus réduit.**



Le diagnostic fait par ailleurs émerger d'importantes disparités territoriales : 6 EPCI ne sont concernés par aucune action parentalité, et le maillage dans les zones rurales fait parfois défaut. L'introduction du « Panier de services » et les augmentations de financement sur les CLAS et espaces de rencontre devraient permettre à l'avenir de développer le nombre de ces actions.

Certains EPCI et communes interrogés mentionnent par ailleurs le manque de moyens mis en œuvre sur leur territoire sur cette thématique (offre manquante, poste référent vacant pendant longtemps...). Les LAEP en particulier semblent être réclamés. Plusieurs EPCI mentionnent également la nécessité d'élaborer une réflexion et une coordination des différents acteurs qui interviennent à l'échelle du territoire.

Le bilan du précédent Schéma

Les points forts	Les limites
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne dynamique des actions REAAP à l'échelle départementale à continuer : augmentation d'année en année du nombre d'actions, du nombre de familles participantes et du nombre d'animateurs. Création de 8 réseaux parentalité avec l'organisation de temps forts locaux. Succès important des temps forts conviviaux avec des activités parents/enfants. • Un effort important a été réalisé sur la communication des actions parentalité : création d'une page Facebook, organisation de campagnes d'information pour essayer de déstigmatiser les actions parentalité. Avec une difficulté néanmoins à mesurer l'impact de ces actions de communication. • Des liens PMI-réseaux REAAP qui se développent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de retour sur le nombre et le profil des parents touchés par les actions REAAP : les actions sont-elles adaptées ? Et touchent-elles les parents avec le plus de besoin ? • Les autres actions parentalité (LAEP, CLAS, médiation familiale et espaces de rencontre) mériteraient d'être davantage développées et encouragées. Il existe encore de nombreuses zones blanches sans aucune actions parentalité organisée. La mobilisation des élus est difficile. • Il existe un enjeu très important sur le soutien aux parents d'ados. Les réseaux de parentalité de la Somme sont aujourd'hui très axés sur les 0-3 ans. • Les actions de 2020 et la dynamique des réseaux parentalité ont été freinées par la crise sanitaire.

Les besoins des parents

Une enquête par questionnaire a été menée par Asdo études en avril 2020 auprès de 4 130 parents d'enfants de moins de 18 ans, afin de mieux comprendre leurs besoins.

Des besoins exprimés en matière d'aide à la scolarité et d'orientation

Les parents ont été interrogés sur les thématiques à développer en priorité, en fonction de l'âge de leurs enfants. Ainsi, les parents ayant des enfants âgés de 12 à 17 ans **mentionnent l'aide à la scolarité pour 42,1% d'entre eux** (option la plus citée) **et l'accompagnement à l'orientation pour 35,3% d'entre eux**. Pour les parents d'enfants de 6 à 11 ans, **l'aide à la scolarité est également la thématique la plus citée** (45,8% des répondants), suivie de **l'accès au sport** (42,2 %). Pour les enfants de 3 à 6 ans, c'est **l'accès aux loisirs** (56,7%) et **l'éveil éducatif** (42,6%) qui sont les plus cités.

Des parents globalement satisfaits de l'accueil en centre de loisirs

Les parents interrogés sur leur niveau de satisfaction à l'égard des centres de loisirs se déclarent « **tout à fait satisfaits** » pour 45% d'entre eux et « **plutôt satisfaits** » pour 45% d'entre eux. Les accueils de loisirs du mercredi sont fréquentés par 15% des 6-11 ans et 4% des 12-17 ans, tandis que ceux des vacances sont fréquentés par 36% des 6-11 ans et 14% des 12-17 ans.

Des freins à la participation aux activités

Il y a une faible participation à des activités hors accueils de loisirs par rapport à d'autres départements : 60% des 6-11 ans et 48% des 12-17 ans réalisent ce type d'activités. **Il existe par ailleurs un frein financier important pour la participation à des activités de loisirs**. Cela concerne 1/3 des parents pour les accueils de loisirs, plus de la moitié pour les activités hors accueils de loisirs.

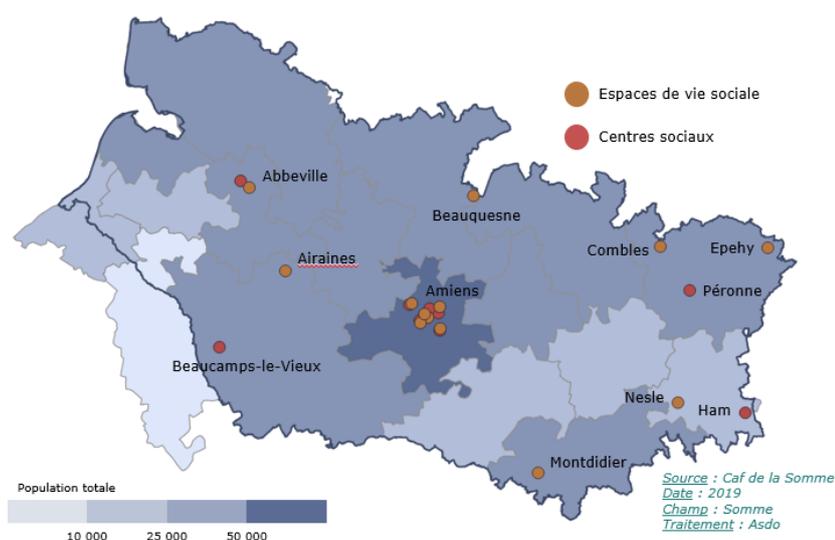
Les parents d'enfants en situation de handicap expriment un besoin d'accompagnement plus important

6,5% des parents répondant à l'enquête ont au moins un enfant dans ce cas. Parmi eux, **40% considèrent que l'accompagnement de leur enfant n'est pas satisfaisant**. Ainsi, près de la moitié des parents concernés estiment qu'ils ont **besoin en priorité d'un plus grand soutien** (des temps de répit, des groupes de parole, des activités...)

2.3. En matière d'animation de la vie sociale

L'Animation de la Vie Sociale, axe constant de la politique des CAF, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux, espaces de vie sociale ou d'autres partenaires œuvrant sur cette thématique. Le SDAVS, Schéma départemental d'animation de la vie sociale, construit au prisme des projets sociaux, constitue le cadre stratégique en la matière.

A l'issue du SDAVS 2017-2020, on dénombre **22 structures AVS sur le département** : 9 centres sociaux et 13 espaces de vie sociale. **Le département de la Somme demeure moins doté en la matière que ses voisins Aisne et Oise.**



Les structures AVS s'adressent essentiellement aux adultes (26-59 ans), mais **couvrent en principe tous les âges de la vie**, des plus petits aux séniors, en passant par les jeunes. Tous sont **des relais pour le soutien à la parentalité** et ils organisent des actions dans **d'autres thématiques variées** : le soutien scolaire et éducatif, l'accès aux loisirs et à la culture, les temps partagés intergénérationnels, la lutte contre l'isolement. Les centres sociaux et espaces de vie sociale ont pour mission première de développer la participation des habitants.

Plusieurs EPCI demeurent sans aucune structure AVS. Sur ce point, il subsiste des difficultés à convaincre les élus de l'intérêt de ce type de structures.

Par ailleurs, la gouvernance du SDAVS, autour de trois commissions territoriales a été fructueuse en termes d'échanges des structures entre elles. Mais elle a aussi eu ses limites en termes d'organisation et de portage. Si l'organisation en 3 commissions territoriales a permis de développer une interconnaissance entre centres sociaux et EVS d'un territoire élargi, elle a également posé difficulté sur au moins 2 territoires sur 3 : les centres sociaux et EVS ont peiné à désigner un responsable de l'animation légitime et partant.

Le bilan du précédent Schéma

Les points forts	Les limites
<ul style="list-style-type: none">• Un accent mis sur la communication et la promotion des structures AVS auprès des élus et des familles, avec l'organisation d'un temps fort dans chacun des 3 territoires en 2019.• Des temps forts jugés très positifs avec une bonne mobilisation des participants (près de 200 en tout), et un effort sur les formats (une vidéo réalisée par des jeunes, la présence d'universitaires pour commenter l'impact des structures AVS, animation de stands avec des jeux...).	<ul style="list-style-type: none">• Un schéma moins investi que le SDSF, avec moins d'actions réalisées.• De nombreuses « zones blanches » avec aucune structure AVS.• Une difficulté à mobiliser les élus sur ces temps forts, une difficulté à les convaincre de l'intérêt de telles structures.• Des difficultés à mesurer l'impact de ces événements. Quelle portée de ces événements ? Quels impacts sur la fréquentation des lieux, la création de nouvelles structures... ?

2.4. En matière de politique jeunesse

En matière de politique jeunesse, la compétence demeure éclatée entre de nombreux partenaires, et au sein même des institutions, produisant notamment une multiplication des appels à projets à géométrie variable et peu coordonnés.

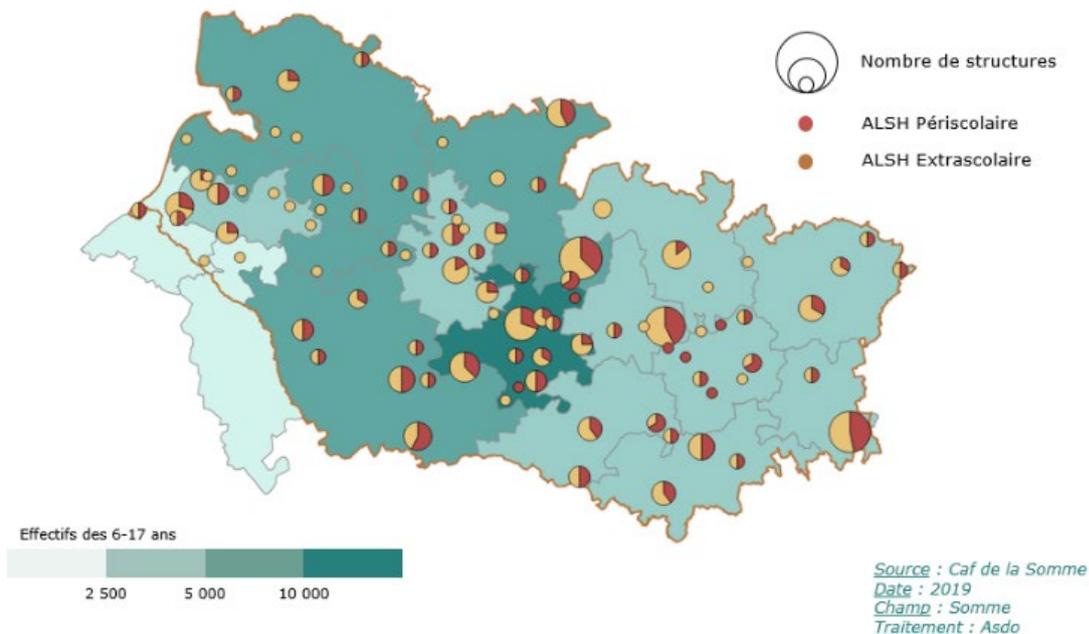
Globalement, le manque d'échanges avec la Région et entre les partenaires freine l'émergence d'une politique cohérente à l'échelle du territoire, et maintient chaque acteur dans une relative méconnaissance des offres produites par les parties prenantes.



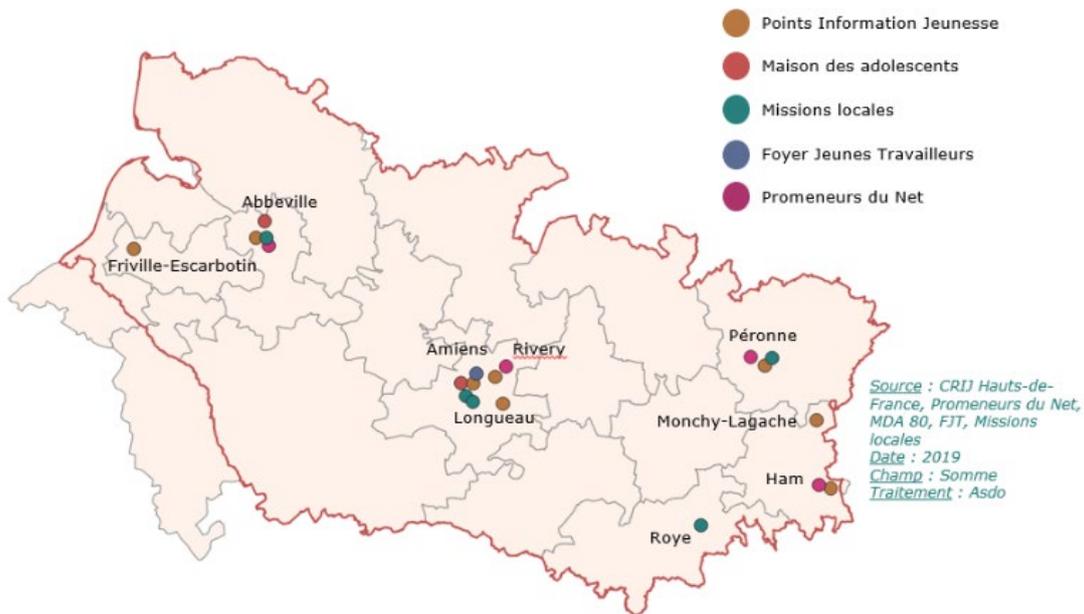
Finalement, peu d'EPCI se sont vraiment emparés du sujet. Sur certains territoires, des projets volontaristes et intéressants sont toutefois portés par des structures.

Par ailleurs, subsiste un sentiment partagé de mal connaître le public jeune, de mal saisir ses besoins et d'avoir des difficultés à le « capter ». Des interrogations demeurent sur les ressorts de leur motivation ou de leur absence de motivation à participer à des activités ou à s'engager dans des projets. Des formes innovantes d'organisation restent sans doute à imaginer pour accueillir et accompagner les envies et les projets des jeunes samariens.

ALSH : l'accueil de loisirs sans hébergement



Les acteurs jeunesse



Les besoins des jeunes samariens

Une enquête par questionnaire menée par ASDO études en juin 2020 avec 1 966 répondants ayant entre 18 et 25 ans permet de livrer une image des besoins des jeunes samariens.

Des freins financiers dans l'accès à l'offre

Parmi les principaux sujets de préoccupation mentionnés par les jeunes interrogés, **le manque d'argent** arrive en deuxième position (cité par 49% des jeunes), juste derrière leur scolarité ou leurs études (cité par 53,7%). Ainsi, alors que **68% des 18-25 ans interrogés ne pratiquent aucune activité régulière** dans un club sportif ou une association artistique ou culturelle, **le frein financier est évoqué par 35% des jeunes** et constitue la 1^{ère} raison de non-participation. Par ailleurs, alors que **61% d'entre eux ont le permis**, le **frein financier** est également évoqué par la moitié de ceux qui ne l'ont pas.

Une offre trop peu connue des jeunes

Le manque de visibilité semble expliquer la faible représentation des 18-25 ans au sein des différentes offres à destination des jeunes. Alors **que plus de la moitié des répondants déclare vouloir s'engager** dans une association en tant que bénévole (dont 19% « tout à fait »), **seuls 12% concrétisent cette envie**, tandis que **73% n'ont pas connaissance d'associations locales** autour d'eux.

Par ailleurs, si les jeunes interrogés ne sont que 6% à n'avoir jamais entendu parler du service civique ou du BAFA/BAFD, **seul 38% d'entre eux savaient que la Caf propose des aides pour financer la formation BAFA/BAFD**. Par ailleurs, **77% des jeunes interrogés n'avaient jamais entendu parler du dispositif « Ose tes idées »**.

Manque d'intérêt et timidité

La faible participation aux activités de loisirs peut également être liée à un manque d'intérêt ou à une timidité. A part pour le cinéma et les parcs de loisirs, les jeunes sont **entre 12% et 48%** à ne pas réaliser ces activités plus souvent parce que cela ne les intéresse pas. Par ailleurs, près d'**1/4 des jeunes** ne pratique pas d'activité régulière dans un club sportif ou une association artistique et culturelle parce qu'il « **n'ose pas y aller** ».

Des attentes tournées vers l'emploi et la sociabilité

Interrogés sur les services ou aménagements à développer de façon prioritaire dans leur ville ou à proximité, près de 40% des jeunes estiment important de développer davantage de services d'**accompagnement à la recherche d'emploi** et près de 30% des services d'**aide au logement**. Ensuite, les demandes liées aux **loisirs** ou à la **sociabilité** concernent près d'un quart des jeunes, ainsi que le développement de **transports en commun**.

Objectifs et actions

Le Schéma départemental des services aux familles de la Somme, pour les années 2021 à 2024, s'articule autour de trois grands objectifs transversaux, qui concernent à la fois les problématiques de l'accueil du jeune enfant, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale et des politiques jeunesse :

Objectif n°1. Développer l'offre de service aux familles en lien avec <u>les besoins de chaque territoire</u>	Objectif n°2. Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant <u>la qualité des services et la communication</u>	Objectif n°3. Renforcer l'accompagnement des <u>familles à besoins particuliers</u>
--	---	--

1. Objectif n°1. Développer l'offre de services aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire

Un des premiers objectifs du Schéma est de développer quantitativement les services aux familles, en priorité pour les territoires qui en sont moins pourvus, en expérimentant des nouvelles formes de services adaptées aux contraintes et opportunités sur chaque territoire.

1.1. Accorder une attention particulière aux territoires ruraux

Les partenaires veulent accorder, de manière conjointe et concertée, une attention particulière aux territoires ruraux de la Somme :

- En faisant des territoires ruraux très peu dotés en termes de services aux familles une priorité d'action partagée.
- En prenant en compte les besoins spécifiques propres à chaque territoire (« des » ruralités).

1.2. Développer de manière coordonnée les services aux familles sur les territoires priorités

Les partenaires veulent coordonner leurs efforts pour avoir un impact plus important sur le développement des services aux familles sur les territoires priorités :

- En partageant **une liste de territoires jugés prioritaires** au titre du développement de services aux familles. Chaque territoire sera assorti d'objectifs : l'appui à l'émergence d'un projet d'espace de vie sociale, le soutien à une association pour développer des activités en direction des jeunes, la sensibilisation des élus pour les encourager à se lancer dans un projet d'établissement d'accueil du jeune enfant, ou dans un projet de lieu d'accueil enfant parent, etc.
- En définissant **une feuille de route partenariale associée à chaque territoire** considéré comme prioritaire. Les partenaires établiront des objectifs et un plan d'action partagés pour chaque territoire priorité.
- En identifiant les différents modes de financement possibles par les partenaires, et en établissant **un document cadre**. Ce document cadre permettra d'être le plus clair possible sur l'effort financier à faire par la collectivité pour chaque type de service.
- En démarchant les élus avec une offre « clé en main » en identifiant bien le reste à charge pour la collectivité.
- En « décloisonnant », et associant les acteurs du territoire proposant déjà une offre.

1.3. Travailler en proximité avec les élus des communes et intercommunalités pour les encourager à développer de nouveaux services aux familles

Ce travail a déjà été entamé dans le cadre du précédent Schéma, mais doit être encore renforcé dans les années qui viennent. C'est grâce à un dialogue constant avec les communes et intercommunalités que pourront se développer des services aux familles plus nombreux, et de qualité. Communes et intercommunalités sont le premier partenaire du Schéma départemental des services aux familles. Ce sont elles qui ont la compétence petite enfance, enfance et jeunesse sur leur territoire. Les partenaires signataires du Schéma souhaitent travailler en grande proximité avec les élus des communes et intercommunalités :

- En mettant en place **un travail de proximité avec l'Association des Maires de la Somme**.
- En présentant aux nouveaux élus le soutien que peuvent apporter les partenaires à leurs projets territoriaux, en utilisant **un langage moins technique**.
- En proposant **des temps d'échanges de pratiques « d'élue à élue »**, de présentation croisée de projets de services aux familles entre élus, en nourrissant la réflexion des élus d'exemples d'actions concrètes menées sur d'autres territoires.
- En mobilisant **la Convention Territoriale Globale (CTG)** comme outil pour travailler avec les élus des territoires.

1.4. Prendre la mesure des conséquences de court et moyen terme de la crise sanitaire, et y apporter des réponses coordonnées

Les partenaires du Schéma prennent la mesure des bouleversements radicaux engendrés par la crise sanitaire, dont les conséquences ne sont pas encore pleinement mesurées à l'heure où ce Schéma est écrit. Les partenaires souhaitent s'engager aux côtés des acteurs des territoires :

- **En accompagnant les structures dans l'évolution de leurs protocoles**, quel que soit le type de structures concerné.
- En accompagnant les acteurs dans **le maintien de leur activité**, pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur leur modèle socio-économique.
- **En prenant la mesure du développement du télétravail et autres modifications sur le marché du travail** qui entraîneront des conséquences pour les modes d'accueil (baisse de fréquentation, modification des contrats, etc.).
- En accompagnant les centres sociaux qui font face à une **recrudescence de demandes d'accès aux droits**.

2. Objectif n°2. Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication

Au-delà d'un objectif quantitatif de développement des services aux familles, le deuxième enjeu est d'offrir un service de qualité, adapté aux besoins des familles, facilement accessible, visible et lisible. Plusieurs axes de progrès clé sont identifiés et seront travaillés dans le cadre de ce Schéma, concernant à la fois l'offre d'accueil du jeune enfant, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, et l'offre en direction des enfants et des jeunes.

2.1. Professionnaliser et valoriser l'offre d'accueil individuel

Dans la continuité des progrès réalisés dans le cadre du précédent Schéma, il faudra continuer les actions coordonnées en faveur de la professionnalisation et de la valorisation des assistants maternels, mode de garde prédominant sur les territoires samariens, notamment les territoires ruraux :

- **En développant l'action des Relais petite enfance** (anciennement nommés Relais assistants maternels), pour que les assistants maternels soient moins isolés et pour que les relais soient de plus en plus reconnus comme des guichets uniques.
- **En poursuivant le travail de professionnalisation des assistants maternels**, via la formation notamment.

- En travaillant à une proposition pour accompagner les assistants maternels dans **l'achat de matériel**.
- **En valorisant l'image des assistants maternels auprès des parents** (afin que ce mode de garde devienne le premier choix de certains parents, et non un choix fait par défaut).

2.2. Renforcer la formation des professionnels et des bénévoles, et l'analyse de pratiques

Pour l'ensemble des services aux familles, les acteurs samariens identifient un enjeu prioritaire autour de la formation des professionnels et des bénévoles, et autour du développement de l'analyse des pratiques. Les partenaires du Schéma souhaitent agir de manière renforcée pour mieux former les équipes intervenant auprès des familles :

- **En encourageant les responsables à s'organiser** pour permettre à leurs équipes de participer à des formations et des temps d'analyse de pratique.
- En développant **les temps de formation communs entre différents professionnels et différentes structures du territoire**, qui partagent des sujets de préoccupation communs (par exemple l'ouverture de la formation « Bien Naître » de la PMI). La formation est un levier de développement du partenariat sur les territoires, et de constitution d'une culture professionnelle commune (entre les professionnels de la petite enfance et de l'école par exemple, ou entre les professionnels du soutien à la parentalité et ceux de la petite enfance).
- **En mobilisant l'outil numérique pour renforcer la formation des professionnels**. Les contraintes associées à la crise sanitaire ont aussi montré que l'outil numérique pouvait être efficace pour donner accès à davantage de professionnels à des temps de formation et de concertation, à condition de bien savoir le mobiliser. Ce sera un axe structurant du prochain Schéma.
- **En développant l'analyse de pratiques, de préférence avec un intervenant extérieur, dans toutes les structures offrant des services aux familles**. L'analyse de pratiques est un outil important de la professionnalisation, et implique de dégager du temps aux équipes et des moyens pour financer des professionnels en charge de l'animation de ces temps et/ou de supervision. Certaines pratiques systématiques dans les lieux d'accueil parents enfants par exemple pourraient être essaimées à d'autres types de structures.
- **En n'oubliant pas les bénévoles dans le développement de la formation sur les territoires**, avec un enjeu de trouver les bons formats et les bonnes formes de mobilisation. Il faudra expérimenter de nouvelles formes, mutualiser entre structures, pour permettre au maximum de bénévoles d'en bénéficier.

2.3. Développer les partenariats avec l'École

L'École est le lieu de référence pour les enfants et leurs parents. L'Éducation nationale est un pilier du partenariat dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. L'objectif du Schéma, dans le cadre de ce partenariat, est d'encourager les passerelles, les actions communes, et les acculturations entre la communauté éducative au sein des écoles et les autres professionnels des territoires intervenant en direction des familles. Un des objectifs est également d'encourager les parents à fréquenter des établissements collectifs d'accueil du jeune enfant avant l'entrée à l'école, afin d'améliorer l'interaction sociale des enfants et permettre ainsi une meilleure intégration à l'école maternelle :

- **En développant les actions de transition vers l'école maternelle.** L'enjeu est de développer des actions de transition entre les crèches et les écoles, mais aussi pour les enfants accueillis par des assistants maternels ou gardés à domicile par des proches.
- **En développant les liens des porteurs de Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (les CLAS) avec l'école,** pour lutter contre l'isolement des porteurs d'actions de soutien à la parentalité face aux besoins exacerbés des familles révélés par la crise sanitaire. Une des premières actions pressenties est d'agir sur la formation initiale des professeurs des écoles, en informant davantage les enseignants sur le dispositif CLAS, et en permettant aux porteurs d'être davantage reconnus à l'échelle de chaque établissement.
- **En encourageant les enseignants et toute la communauté éducative à monter ou participer au montage d'actions de soutien à la parentalité,** en les accompagnant à préparer ces projets. L'appel à projet REAAP (Réseau d'écoute et d'appui et d'accompagnement des parents) notamment doit être mieux communiqué, et accompagné.
- **En mobilisant davantage la communauté éducative dans le cadre des réseaux parentalité.**
- **En continuant à développer les formations communes entre enseignants, ATSEM, professionnels de la petite enfance, animateurs des centres sociaux, ...** pour développer une culture commune, notamment sur le champ du soutien à la parentalité.
- **En développant et essaimant une charte d'accueil des parents partagée entre la crèche et l'école maternelle.**
- **En développant les liens et la coordination entre les centres de planification familiale et les équipes des collèges.**

2.4. Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, à l'échelle infra-départementale et départementale

Les échanges lors de la concertation ont montré une attente toujours très présente de davantage d'interconnaissance entre les acteurs intervenant sur les territoires auprès des familles. L'enjeu est en particulier de mieux savoir orienter les familles vers les services qui peuvent les accompagner sur tel ou tel sujet. Le Schéma départemental des services aux familles veut contribuer à un meilleur partenariat de proximité :

- **En relayant le SDSF auprès des professionnels du Département qui exercent dans les territoires d'action sociale** (réunion de territoire) pour les associer au déploiement des dispositifs phare (par exemple le dispositif AVIP).
- **En soutenant des actions de mise en relation des acteurs à l'échelle des territoires**, comme des cafés des partenaires.
- **En mettant en place, une ou deux fois par an, une instance qui réunisse les crèches et les Relais petite enfance**, à la manière de ce qui se fait déjà sur le champ du handicap.

2.5. Elargir les publics des actions de soutien à la parentalité

Il s'agira d'un enjeu pour les réseaux parentalité sur les territoires. Comment faire venir de nouveaux publics aux actions de soutien à la parentalité, et notamment les parents en situation de vulnérabilité ? Dans le cadre du Schéma, l'objectif est de contribuer à l'élargissement des publics des actions de soutien à la parentalité, dans toute leur diversité :

- **En développant les actions dans l'école et dans les tiers-lieux** (médiathèques, ludothèques).
- **En continuant d'améliorer la communication** autour des actions des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

2.6. Améliorer la communication en direction des familles

Cet objectif sera poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma :

- En travaillant avec **les communes et intercommunalités**.
- En mobilisant de manière pertinente **l'outil numérique**.

3. Objectif n°3. Renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers

Les partenaires du Schéma souhaitent, de manière transversale, renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers, coordonner et mutualiser leur action en direction de ces publics prioritaires. Plusieurs profils de famille nécessitent, aux yeux des partenaires, un effort particulier :

- **Les publics en insertion, et plus largement les familles en situation de pauvreté,**
- **Les familles avec un ou plusieurs enfants en situation de handicap,**
- **Les parents d'adolescents** qui sont aujourd'hui peu soutenus dans leur parentalité (peu d'actions de soutien à la parentalité pour les parents d'ados aujourd'hui sur le territoire samarien),
- **Les parents en cours de séparation.**

Il faudra par ailleurs mettre l'accent sur **le développement d'actions de soutien à la parentalité en direction des pères**. Ces dernières sont peu nombreuses, comme cela a été pointé lors de la chaire « Enfance, Bien-être et Parentalité » du 24 novembre 2020 : « on remarque que les actions de soutien à la parentalité sont principalement adressées aux mères que l'on cadre ou encadre à excès en oubliant la place du père. »

L'enjeu pour les partenaires est également que les professionnels qui accompagnent les familles soient en mesure de bien les orienter sur les offres existantes.

Sur le champ de la jeunesse enfin, le Schéma aura comme fonction d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs institutionnels, comme première marche vers des formes de collaboration plus avancées.

3.1. Renforcer l'accompagnement des publics en insertion

Les partenaires souhaitent mieux accompagner les publics en situation d'insertion :

- **En continuant à développer le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)** sur tout le territoire samarien, en s'appuyant sur un partenariat actif entre la Caf, Pôle emploi, le Département et les Missions locales du territoire.
- **En expérimentant les assistants maternels AVIP** avec un travail partenarial rapproché associant Pôle emploi, le Département et la CAF.
- **En ayant davantage recours aux TISF (techniciens de l'intervention sociale et familiale) pour l'accompagnement des publics en insertion**, grâce au développement des TISF en nombre, en formation et en ancrage territorial.

3.2. Mieux accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents

Dans la continuité des actions déjà menées, il reste encore beaucoup à faire pour mieux accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents, dans le champ de l'accueil de loisirs notamment. Les partenaires agiront :

- **En soutenant de manière partenariale le pôle ressources handicap** (cofinancement CAF et Département), et en travaillant en **partenariat rapproché avec l'Education nationale et la MDPH**.
- **En refondant le Pôle ressources handicap, pour qu'il intervienne à la fois sur l'accueil collectif et individuel du jeune enfant, et sur le périscolaire/extrascolaire.**
- **En développant la coordination entre les différentes structures autour du parcours de l'enfant et de la famille.**
- En mettant en place **un diagnostic pour les accueils de loisirs sur le volet handicap.**
- En développant **les temps de répit pour les parents ayant un enfant en situation de handicap** (en mobilisant notamment le dispositif « Bulle d'air » de la MSA, et en ayant recours aux TISF).
-

3.3. Soutenir les parents d'adolescents dans leur parentalité

- **En développant des lieux et actions pour les parents d'ados**, très peu nombreux aujourd'hui sur le territoire.
- **En continuant de développer les liens avec les collèges**, pour mettre en place des actions d'accompagnement des parents de collégiens au sein des établissements (en s'inspirant des actions qui se mettent en place au sein de la cité éducative à Amiens), en lien avec la nouvelle obligation de formation des 16-18 ans, et dans la continuité de l'appel à projet « Collèges et familles, des liens à renforcer » lancé en 2011 par le Département (direction jeunesse et sport) et l'Education nationale.
- **En mettant en place l'intervention d'une Maison des adolescents sur les territoires non pourvus** (l'Est du Département), grâce à la mobilisation des partenaires Département et Agence régionale de santé.
- **En développant les Points d'accueil et d'écoute jeunes et parents (PAEJEP)** sur le territoire. A noter : les PAEJEP sont repris par les CAF depuis 2021.

3.4. Être plus présent dans l'accompagnement des parents en cours de séparation

- En continuant de renforcer **les dispositifs de médiation familiale**.
- En renforçant **le parcours séparation global multi-partenaires**.
- En développant **les séances d'accompagnement psychologique** pour les situations de séparation, deuil, ... sur diagnostic du travailleur social.

3.5. Davantage communiquer sur les offres existantes auprès des professionnels « prescripteurs »

- **En créant des « parcours attentionnés »** permettant de repérer les différents professionnels et différentes offres mobilisables pour les familles dans une situation de vulnérabilité (par exemple parent en insertion, enfant en situation de handicap, parents en cours de séparation, « nouveaux » parents).
- **En organisant une communication large de ces parcours attentionnés aux professionnels accompagnant au quotidien les familles** (travailleurs sociaux polyvalence, référents insertion, centres sociaux, écoles, ALSH, etc.).
- **En faisant mieux connaître les Points Conseils Budgets (PCB)** qui permettent de soutenir les familles en difficultés financières. Ils les accompagnent pour préserver leur pouvoir d'achat, les informer sur les incidents et les droits bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit, quels que soient la situation professionnelle des familles ou leur niveau de ressources.

3.6. Mieux se connaître entre partenaires jeunesse pour aller vers une offre jeunesse mieux coordonnée

- En développant **une meilleure interconnaissance des actions des différents partenaires** intervenant sur le champ de la jeunesse.
- En étant **à l'écoute des évolutions des besoins des jeunes et des territoires**. Le Schéma aura une fonction d'observation de ces évolutions.
- En définissant **de premières pistes d'actions conjointes/projets de coordination**.

4. Le tableau synthétique des objectifs et actions

Objectifs	Sous-objectifs	Actions
Objectif n°1. Développer l'offre de services aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire	1.1 Accorder une attention particulière aux territoires ruraux	1.1.1. En faisant des territoires ruraux très peu dotés en termes de services aux familles une priorité d'action partagée.
		1.1.2. En prenant en compte les besoins spécifiques propres à chaque territoire (« des » ruralités).
	1.2 Développer de manière coordonnée les services aux familles sur les territoires priorités	1.1.1 En partageant une liste de territoires jugés prioritaires au titre du développement de services aux familles. Chaque territoire sera assorti d'objectif : l'appui à l'émergence d'un projet d'espace de vie sociale, le soutien à une association pour développer des activités en direction des jeunes, la sensibilisation des élus pour les encourager à se lancer dans un projet d'établissement d'accueil du jeune enfant, ou dans un projet de lieu d'accueil enfant parent, etc.
		1.1.2 En définissant une feuille de route partenariale associée à chaque territoire considéré comme prioritaire. Les partenaires établiront des objectifs et un plan d'action partagés pour chaque territoire priorisé.
		1.1.3 En identifiant les différents modes de financement possibles par les partenaires, et en établissant un document cadre . Ce document cadre permettra d'être le plus clair possible sur l'effort financier à faire par la collectivité.
		1.1.4 En démarchant les élus avec une offre « clé en main » en identifiant bien le reste à charge pour la collectivité.
1.1.5 En « décloisonnant », et associant les acteurs du territoire proposant déjà une offre.		

Objectifs	Sous-objectifs	Actions
Objectif n°1. Développer l'offre de services aux familles en lien avec les besoins de chaque territoire	1.3 Travailler en proximité avec les élus des communes et intercommunalités pour les encourager à développer de nouveaux services aux familles	1.1.6 En mettant en place un travail de proximité avec l'Association des Maires de la Somme.
		1.1.7 En présentant aux nouveaux élus le soutien que peuvent apporter les partenaires à leurs projets territoriaux, en utilisant un langage moins technique.
		1.1.8 En proposant des temps d'échanges de pratiques « d'él.u.e à él.u.e » , de présentation croisée de projets de services aux familles entre élus, en nourrissant la réflexion des élus d'exemples d'actions concrètes menées sur d'autres territoires.
		1.1.9 En mobilisant la Convention Territoriale Globale (CTG) comme outil pour travailler avec les élus des territoires.
	1.4 Prendre la mesure des conséquences de court et moyen terme de la crise sanitaire, et y apporter des réponses coordonnées	1.1.1 En accompagnant les structures dans l'évolution de leurs protocoles , quel que soit le type de structures concerné.
		1.1.2 En accompagnant les acteurs dans le maintien de leur activité , pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur leur modèle socio-économique.
		1.1.3 En prenant la mesure du développement du télétravail et autres modifications sur le marché du travail qui entraineront des conséquences pour les modes d'accueil (baisse de fréquentation, modification des contrats, etc.).
		1.1.4 En accompagnant les centres sociaux qui font face à une recrudescence de demandes d'accès aux droits.
		1.1.1 En « décloisonnant », et associant les acteurs du territoire proposant déjà une offre.

Objectifs	Sous-objectifs	Actions
Objectif n°2. Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication	2.1 Professionnaliser et valoriser l'offre d'accueil individuel	2.1.1 En développant l'action des Relais petite enfance (anciennement nommés Relais assistants maternels), pour que les assistants maternels soient moins isolés et pour que les relais soient de plus en plus reconnus comme des guichets uniques.
		2.1.2 En poursuivant le travail de professionnalisation des assistants maternels , via la formation notamment.
		2.1.3 En travaillant à une proposition pour accompagner les assistants maternels dans l'achat de matériel.
		2.1.4 En valorisant l'image des assistants maternels auprès des parents (afin que ce mode de garde devienne le premier choix de certains parents, et non un choix fait par défaut).
	2.2 Renforcer la formation des professionnels et des bénévoles, et l'analyse de pratiques	2.2.1 En encourageant les responsables à s'organiser pour permettre à leurs équipes de participer à des formations et des temps d'analyse de pratique.
		2.2.2 En développant les temps de formation communs entre différents professionnels et différentes structures du territoire.
		2.2.3 En mobilisant l'outil numérique pour renforcer la formation des professionnels.
		2.2.4 En développant l'analyse de pratiques , de préférence avec un intervenant extérieur, dans toutes les structures offrant des services aux familles.
		2.2.5 En n'oubliant pas les bénévoles dans le développement de la formation sur les territoires.

Objectifs	Sous-objectifs	Actions
Objectif n°2. Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication	2.3 Développer les partenariats avec l'École	2.3.1 En développant les actions de transition vers l'école maternelle.
		2.3.2 En développant les liens des porteurs de Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (les CLAS) avec l'école.
		2.3.3 En encourageant les enseignants et toute la communauté éducative à monter ou participer au montage d'actions de soutien à la parentalité.
		2.3.4 En mobilisant davantage la communauté éducative dans le cadre des réseaux parentalité.
		2.3.5 En continuant à développer les formations communes entre enseignants, ATSEM, professionnels de la petite enfance, animateurs des centres sociaux, ...
		2.3.6 En développant et essaimant une charte d'accueil des parents partagée entre la crèche et l'école maternelle.
		2.3.7 En développant les liens et la coordination entre les centres de planification familiale et les équipes des collèges.
	2.4 Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, à l'échelle infra-départementale et départementale	2.4.1 En relayant le SDSF auprès des professionnels du Département qui exercent dans les territoires d'action sociale (réunion de territoire) pour les associer au déploiement des dispositifs phare (par exemple le dispositif AVIP).
		2.4.2 En soutenant des actions de mise en relation des acteurs à l'échelle des territoires, comme des cafés des partenaires.
		2.4.3 En mettant en place, une ou deux fois par an, une instance qui réunisse les crèches et les Relais petite enfance, à la manière de ce qui se fait déjà sur le champ du handicap.

Objectifs	Sous-objectifs	Actions
Objectif n°2. Mieux répondre aux besoins des familles en améliorant la qualité des services et la communication	2.5 Elargir les publics des actions de soutien à la parentalité	2.5.1 En développant les actions dans l'école et dans les tiers-lieux (médiathèques, ludothèques).
		2.5.2 En continuant d'améliorer la communication autour des actions des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).
	2.6 Améliorer la communication en direction des familles	2.6.1 En travaillant avec les communes et intercommunalités.
		2.6.2 En mobilisant de manière pertinente l'outil numérique.
Objectif n°3. Renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers	3.1 Renforcer l'accompagnement des publics en insertion	3.1.1 En continuant à développer le dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) sur tout le territoire samarien, en s'appuyant sur un partenariat actif entre la Caf, Pôle emploi, le Département et les Missions locales du territoire.
		3.1.2 En expérimentant les assistants maternels AVIP avec un travail partenarial rapproché associant Pôle emploi, le Département et la CAF.
		3.1.3 En ayant davantage recours aux TISF (techniciens de l'intervention sociale et familiale) pour l'accompagnement des publics en insertion , grâce au développement des TISF en nombre, en formation et en ancrage territorial.

Objectifs	Sous-objectifs	Actions
Objectif n°3. Renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers	3.2 Mieux accompagner les enfants en situation de handicap et leurs parents	3.2.1 En soutenant de manière partenariale le pôle ressources handicap (cofinancement CAF et Département), et en travaillant en partenariat rapproché avec l'Education nationale et la MDPH.
		3.2.2 En refondant le Pôle ressources handicap , pour qu'il intervienne à la fois sur l'accueil collectif et individuel du jeune enfant, et sur le périscolaire/extrascolaire.
		3.2.3 En développant la coordination entre les différentes structures autour du parcours de l'enfant et de la famille.
		3.2.4 En mettant en place un diagnostic pour les accueils de loisirs sur le volet handicap.
		3.2.5 En développant les temps de répit pour les parents ayant un enfant en situation de handicap (en mobilisant notamment le dispositif « Bulle d'air » de la MSA, et en ayant recours aux TISF).
	3.3 Soutenir les parents d'adolescents dans leur parentalité	3.3.1 En développant des lieux et actions pour les parents d'ados , très peu nombreux aujourd'hui sur le territoire.
		3.3.2 En continuant de développer les liens avec les collèges , pour mettre en place des actions d'accompagnement des parents de collégiens au sein des établissements (en s'inspirant des actions qui se mettent en place au sein de la cité éducative à Amiens), en lien avec la nouvelle obligation de formation des 16-18 ans, et dans la continuité de l'appel à projet « Collèges et familles, des liens à renforcer » lancé en 2011 par le Département (direction jeunesse et sport) et l'Education nationale.
		3.3.3 En mettant en place l'intervention d'une Maison des adolescents sur les territoires non pourvus (l'Est du Département), grâce à la mobilisation des partenaires Département et Agence régionale de santé.
		3.3.4 En développant les Points d'accueil et d'écoute jeunes et parents (PAEJEP) sur le territoire.

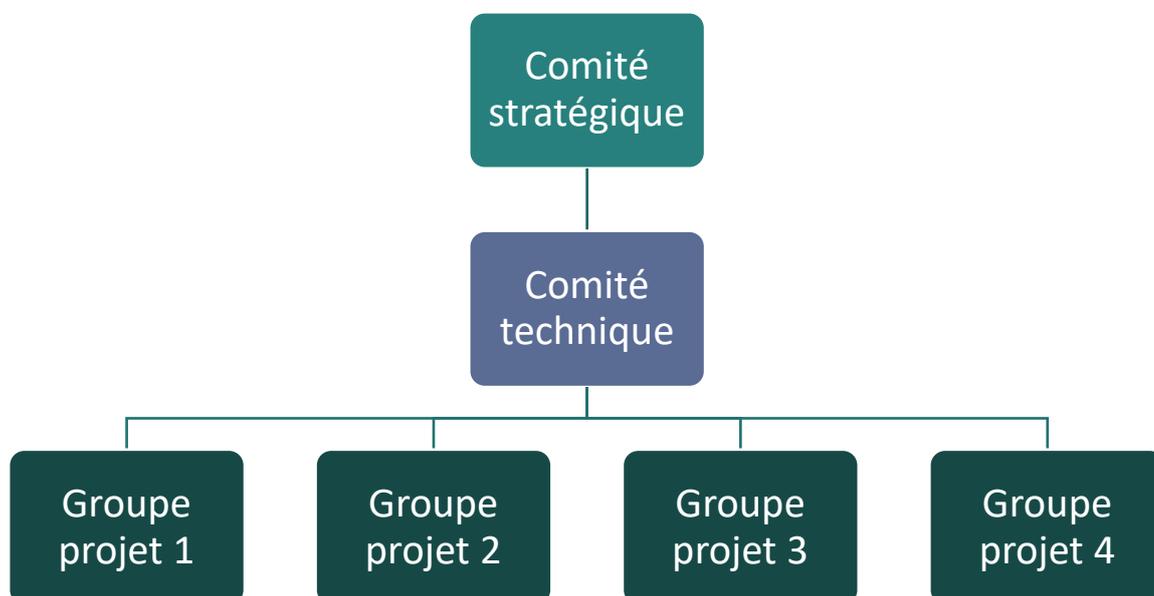
Objectifs	Sous-objectifs	Actions
Objectif n°3. Renforcer l'accompagnement des familles à besoins particuliers	3.4 Être plus présent dans l'accompagnement des parents en cours de séparation	3.4.1 En continuant de renforcer les dispositifs de médiation familiale.
		3.4.2 En renforçant le parcours séparation global multi-partenaires.
		3.4.3 En développant les séances d'accompagnement psychologique pour les situations de séparation, deuil, ... sur diagnostic du travailleur social.
	3.5 Davantage communiquer sur les offres existantes auprès des professionnels « prescripteurs »	3.5.1 En créant des « parcours attentionnés ».
		3.5.2 En organisant une communication large de ces parcours attentionnés aux professionnels accompagnant au quotidien les familles (travailleurs sociaux polyvalence, référents insertion, centres sociaux, écoles, ALSH, etc.).
		3.5.3 En faisant mieux connaître les Points Conseils Budgets (PCB) qui permettent de soutenir les familles en difficultés financières.
	3.6 Mieux se connaître entre partenaires jeunesse pour aller vers une offre jeunesse mieux coordonnée	3.6.1 En développant une meilleure interconnaissance des actions des différents partenaires intervenant sur le champ de la jeunesse.
		3.6.2 En étant à l'écoute des évolutions des besoins des jeunes et des territoires. Le Schéma aura une fonction d'observation de ces évolutions.
		3.6.3 En définissant de premières pistes d'actions conjointes/projets de coordination.

La gouvernance du Schéma

La gouvernance du Schéma est conçue pour permettre :

- **Une organisation agile**, avec une feuille de route annuelle claire et précise, permettant de définir chaque année les thématiques principales de travail entre partenaires.
- **Une mobilisation des partenaires efficace et efficiente**. Chaque partenaire est mobilisé autant que de besoin avec des réunions qui le concernent directement. La réunion deux fois par an du comité technique permettra pour autant, à chaque partenaire, d'avoir une vision d'ensemble des axes travaillés dans l'ensemble des groupes projets, et d'avoir ainsi connaissance des grands chantiers entrepris par les partenaires dans le champ des services aux familles.
- **Une implication de tous les partenaires du Schéma**. Un référent ou binôme de référents sera désigné annuellement pour chaque groupe projet. Ces référents relèveront des différentes institutions partenaires en fonction de leurs principaux champs de compétences et priorités institutionnelles.

La gouvernance du Schéma départemental des services aux familles de la Somme



Le comité stratégique sera composé de :

- L'ensemble des membres signataires et contributeurs

Le comité technique sera composé de :

- Des référents techniques désignés par les partenaires signataires pour piloter les différentes fiches)

La composition de chaque **groupe projet** sera établie annuellement en fonction de la feuille de route annuelle validée par le comité stratégique. D'une année sur l'autre, les groupes projet seront susceptibles d'évoluer, dans leur thématique, leurs objectifs, et leur composition.

Rôle et fréquence de réunion des instances de gouvernance du Schéma

	Rôle	Fréquence
Comité stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les grandes orientations du Schéma - Valider la feuille de route annuelle 	Une fois par an
Comité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le bilan de l'avancée des partenaires sur les différents axes du Schéma - Proposer une feuille de route annuelle au comité stratégique - Suivre les travaux des groupes projets 	Deux fois par an
Groupes projets	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions ad hoc réunies autour d'un projet ou d'un ensemble de projets précis. Cela peut être par exemple un groupe réuni autour d'un acteur clé (par exemple un groupe projet réunissant les projets avec l'Education nationale ou bien avec Pôle emploi), un groupe réuni autour d'un territoire prioritaire (un groupe autour d'une communauté de communes avec un projet structurant nécessitant une articulation des partenaires) - Un ou deux référents par groupe projet, choisi parmi les institutions signataires 	En fonction du rythme des projets

L'évaluation du Schéma

Les partenaires souhaitent que l'évaluation du Schéma soit menée au fil de l'eau, au service du pilotage stratégique du Schéma. Cette évaluation « in itinere » doit permettre :

- De faire **un bilan annuel des actions menées**, à la fois dans leur réalisation et dans leurs résultats,
- De disposer d'**éléments actualisés d'état des lieux des services aux familles et d'analyse des besoins des familles et des territoires**, pour définir annuellement une feuille de route adaptée et évolutive.

Ces deux volets (« Bilan » et « Besoins ») seront présentés chaque année au comité technique et au comité stratégique. Ils sont composés d'éléments d'analyse qualitatifs issus des remontées des acteurs de terrain, et d'indicateurs quantitatifs. Les indicateurs quantitatifs prendront deux formes :

- **Des indicateurs ad hoc, définis pour chaque action prévisionnelle**, simultanément avec la feuille de route annuelle. Ces indicateurs seront à la fois des indicateurs d'activité, d'efficacité, d'efficience et d'impact.
- **Un socle d'indicateurs** resserré qui permettra de suivre chaque année, EPCI par EPCI, des grandes évolutions des services aux familles, sur des points jugés structurants par les partenaires. Il s'agit de grands indicateurs dont l'objectif est d'ouvrir sur une discussion plus fine sur les dynamiques et enjeux de chaque territoire.

Socle d'indicateurs pour l'évaluation in itinere du Schéma

Axe	Indicateur	Fréquence
Soutien à la parentalité	1. Evolution du nombre d'actions REAAP par EPCI 2. Part des EPCI disposant d'un LAEP 3. Part des EPCI disposant d'un CLAS 4. Nombre d'interventions dans le pôle ressources handicap	Une fois par an
Animation de la vie sociale	5. Part des EPCI qui ont développé leur offre d'animation de la vie sociale (création ou développement d'un centre social ou EVS)	Une fois par an
Petite enfance	6. Evolution du nombre d'assistants maternels agréés par EPCI 7. Evolution du nombre moyen d'assistants maternels par ETP animateur RAM 8. Evolution du nombre de places en multi-accueil par EPCI dont QPV/ZRR 9. Nombre d'actions passerelles EAJE/écoles	Une fois par an
Jeunesse	10. Nombre d'actions menées en partenariat sur le champ des politiques jeunesse	Une fois par an
Insertion	11. Nombre de places AVIP occupées et taux d'insertion	Une fois par an

La communication

Les partenaires s'engagent à communiquer largement sur le Schéma, afin qu'il soit repéré par l'ensemble des acteurs samariens comme **un cadre de référence en termes de développement des services aux familles samariens.**

Les actions menées dans le cadre du pilotage et du suivi du Schéma départemental des services aux familles seront valorisées comme **le résultat d'un travail partenarial.**

Lexique

ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Structures de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés et les jeunes, fonctionnant pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi et/ou le samedi, ainsi que durant les congés des petites et grandes vacances scolaires. Ils sont organisés par des associations, des collectivités territoriales (communes, C2C) mais aussi par les comités d'entreprise ou des particuliers.

AVIP : A Vocation d'insertion Professionnelle

Crèche ou assistant maternel labellisé pour accueillir dans le cadre du dispositif AVIP des familles inscrites dans l'accompagnement global mené par Pôle emploi et le Conseil départemental en vue d'une formation ou d'une insertion professionnelle.

AVS : Animation de la Vie Sociale

Secteur d'intervention sociale s'appuyant principalement sur les CS et structures d'animation locale (ex : EVS)

CCAS : Centres Communaux d'Action Sociale

Etablissements publics administratifs spécialement chargés de déployer les prestations et les services à caractère social en direction des habitants

CLAS : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Actions d'accompagnements à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale CLAS. Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école et proposent aux parents un soutien dans leur rôle éducatif et un accompagnement scolaire personnalisé de l'enfant au sein de groupe de travail restreints

CS : Centres Sociaux

Foyers d'initiatives portés par des habitants associés, appuyé par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population du territoire

EAJE : Etablissements d'Accueils des Jeunes Enfants

Etablissements accueillant collectivement des enfants de moins de 6 ans. Ils doivent être agréés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Structures administratives regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun (ex : transports en commun, aménagement du territoire ou gestion de l'environnement)

ETP : Equivalent Temps Plein

EVS : Espaces de Vie Sociale

Structures associatives de proximité qui touchent les publics, a minima les familles, les enfants et les jeunes. Ils développent des actions collectives permettant de renforcer des liens sociaux et familiaux, les solidarités du voisinage ainsi que la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des moyens

FJT : Foyers Jeunes Travailleurs

Solutions d'habitat social transitoire, destinées aux personnes de moins de 30 ans au démarrage de la vie professionnelle et leur apportant un accompagnement et des services (ex : activités culturelles et sportives, restauration)

LAEP : Lieux d'Accueil Enfants-Parents

Espaces conviviaux qui accueillent, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ils constituent des espaces de jeu libre pour les enfants et des espaces de parole pour les parents.

MAM : Maisons d'Assistants Maternels

Lieux permettant à 4 assistants maternels agréés au maximum de se regrouper au sein d'un même local et d'y accueillir 16 enfants.

MDA : Maisons des Adolescents

Lieux permettant aux jeunes âgés de 11 à 20 ans d'être accueillis, écoutés, l'informés, l'orientés et accompagnés par des professionnels dans des situations complexes.

MF : Médiation Familiale

Temps d'écoute, d'échanges et de négociation permettant entre autres d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, d'établir une communication constructive et de prendre en compte, de manière concrète, les besoins de chacun, et surtout des enfants

Micro-crèches :

PSU : Prestation de Service Unique

Aide au fonctionnement versée aux crèches qui s'engagent dans une démarche de mixité sociale en adaptant les tarifs aux ressources des familles avec un barème national, en fournissant notamment les couches et les repas.

PIAJE : Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant

C'est une aide à l'investissement au profit des structures d'accueil de la petite enfance, destinée à soutenir le développement de l'offre de places d'accueil, notamment sur les territoires qui en sont le moins pourvus.

PAJE : Prestation Accueil du Jeune Enfant

PMI : Protection Maternelle et Infantile

Système de protection de la mère et l'enfant. Gérée par le Conseil Départemental, elle se situe dans les Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI), permettant un travail en étroite

collaboration entre infirmières, psychologues, sages-femmes, assistants sociaux et éducateurs. La PMI permet de mettre en place des actions d'aide aux familles, et des mesures de prévention médicales

PPICC : Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèches

C'est une aide à l'investissement au profit des structures d'accueil de la petite enfance, destinée à soutenir le développement de l'offre de places d'accueil, notamment sur les territoires qui en sont le moins pourvus.

RAM : Relais Assistants Maternels

Service libre d'accès et gratuit à destination des parents et des assistants maternels. Lieu d'échange et d'écoute animé par une professionnelle de la Petite Enfance

REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui, d'Accompagnement des Parents

Réseaux regroupant des parents et associations qui proposent des occasions de se rencontrer et d'échanger entre parents. L'objectif est de mettre à disposition des parents différents services permettant d'assurer pleinement leur rôle éducatif

REP : Réseaux d'Education Prioritaire

Réseaux d'Établissements Scolaires qui travaillent ensemble à la réussite de leurs élèves. L'idée est de donner plus de moyens aux établissements des quartiers populaires pour mieux faire réussir les élèves. L'accent est mis sur l'acquisition du « lire, écrire, parler », d'avoir des échanges renforcés et plus fréquents avec les parents et la scolarisation des moins de 3 ans.

REP + : Réseaux d'Education Prioritaire +

Les Réseaux d'Établissements Scolaires + concernent uniquement les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire